



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

A Neuchâtel, les achats-tests d'alcool 2016 se fixent sous la barre des 30%

### **Diminution durable de vente d'alcool aux mineurs**

**Les résultats des achats-tests menés en Ville de Neuchâtel présentent un résultat 2016 réjouissant avec, pour la deuxième année consécutive, un taux de vente aux mineurs en dessous de 30%. La nouvelle conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de la sécurité, espère pouvoir élargir le périmètre de prévention à d'autres régions du canton dans les prochaines années.**

Après cinq ans de pratique, la baisse des ventes illégales aux mineurs est confirmée sur le territoire communal : 27% contre 58% en 2013. De quoi réjouir Violaine Blétry-de Montmollin, qui souligne que « *la stratégie mise en place ces trois dernières années permet de présenter des résultats forts encourageants* ».

Les achats-tests ont pour but de favoriser des mesures visant à diminuer le risque auprès des jeunes. En effet, la législation fédérale et cantonale en matière de protection de la jeunesse précise qu'il est interdit de vendre des boissons alcooliques aux jeunes de moins de 16 ans et des spiritueux aux moins de 18 ans. L'organisation d'achats-tests permet de s'assurer de la mise en place de ces dispositions et permettent donc, d'une part, de protéger la jeunesse, et d'autre part de sensibiliser le personnel de vente à travers une démarche constructive.

Depuis 2012, la Ville de Neuchâtel et ses différents partenaires (Commerce indépendant de détail, Centre de loisirs, Fondation Neuchâtel addictions, GastroNeuchâtel et la collaboration du Canton) mandatent la Croix-Bleue romande pour l'exécution de deux séries d'achats-test par année. En plus de ces contrôles, une stratégie en trois axes a été mise en place depuis 2013. Elle s'appuie sur l'évaluation, la formation et la répression.

#### **Partenariat plus étendu**

Les résultats 2016 présentent un résultat de 27% de ventes illégales d'alcool contre respectivement 26% en 2015, 39% en 2014, 58% en 2013 et 57% en 2012. Des chiffres qui sont tout à fait dans la moyenne nationale. En effet, pour 2015 le taux moyen s'élève à 29%, sur plus de 8'000 achat-tests réalisés sur tout le territoire suisse.

La régie fédérale des alcools, qui centralise les données, a remarqué que les points de vente faisant régulièrement l'objet d'achats-tests présentent des taux de vente illégale d'alcool nettement plus bas que ceux qui font l'objet d'achat-test pour la première fois ou de manière épisodique. Partageant cette observation qui l'encourage dans sa lancée, la Ville de Neuchâtel et ses partenaires souhaitent poursuivre leur campagne d'achats-tests en 2017 et

même l'étendre sur un plus grand territoire. Car comme l'affirme Violaine Blétry-de Montmollin, « *la prévention n'a pas de frontière !* ». Des contacts avec ses homologues du Réseau des trois villes (La Chaux-de-Fonds, le Locle et Neuchâtel) seront pris afin de développer un partenariat plus large.

La formation proposée par la Fondation Neuchâtel Addictions aura lieu cette année les 10 et 20 avril 2017. Une invitation a été envoyée aux détenteurs d'autorisations pour la vente d'alcool de la Ville de Neuchâtel. Quant aux campagnes de prévention organisées par la Police neuchâteloise, elles se poursuivront également sur l'ensemble du territoire cantonal.

*Un dossier de presse contenant une présentation détaillée et des photos (crédit : Stefano Iori) peut être téléchargé pendant 30 jours à l'adresse <https://sien.sharefile.com/d-s384efa6386540b29>*

Neuchâtel, le 30 mars 2017

Direction de la sécurité

**Renseignements complémentaires:**

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la sécurité,  
032 717 72 00 [violaine.blétry-demontmollin@ne.ch](mailto:violaine.blétry-demontmollin@ne.ch)

Mme Nancy Kaenel Rossel, chargée de projet,  
032 722 26 60 [nancy.kaenel-rossel@ne.ch](mailto:nancy.kaenel-rossel@ne.ch)